



**Rapport annuel du Conseil d'établissement  
2013-2014**

**École Les Sources**

**Août 2014  
Adopté à la rencontre du 26 août 2014**

J'ai le plaisir de vous présenter le quinzième rapport annuel du Conseil d'établissement de l'école Les Sources qui fait état des principales activités du Conseil pour l'année 2013-2014. Ce rapport est requis en vertu de l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique.

### **1. Composition du Conseil d'établissement (CE)**

Le Conseil se compose de onze membres dont cinq parents, deux représentants du personnel enseignant, un représentant des professionnels, deux représentants du personnel de soutien dont au moins un des Services de garde et un membre de la communauté (non-votant). La directrice de l'école, Madame Véronique Lessard, participe activement aux réunions, mais n'a pas le droit de vote.

#### Les parents:

Monsieur Christian Maher (2<sup>ème</sup> année du mandat), président du Conseil d'établissement et substitut au comité de parents;  
Madame Annie Roy (2<sup>ème</sup> année du mandat), vice-présidente;  
Madame Annie Émard (2<sup>ème</sup> année du mandat);  
Madame Valérie Lessard (1<sup>ère</sup> année du mandat);  
Monsieur François Canac-Marquis (1<sup>ère</sup> année du mandat), délégué au Comité de parents

#### Les membres du personnel de l'école:

Monsieur Pierre-François Caron, représentant du personnel enseignant  
Madame Geneviève Santerre, représentante du personnel enseignant  
Madame Marie-France Potvin, représentante du personnel professionnel  
Madame Sonia Falardeau, représentante du personnel de soutien  
Madame Nathalie Duchesne, représentante du personnel du service de garde

Un membre de la communauté: Madame Ghislaine Lévesque

### **2. Calendrier des réunions**

Les membres du Conseil d'établissement se sont réunis à onze reprises au cours de l'année 2013-2014 en incluant la rencontre du mois d'août 2014. Ces rencontres, qui sont ouvertes au public, se sont tenues aux dates suivantes : 30 septembre 2013, 21 octobre 2013, 11 novembre 2013, 16 décembre 2013, 20 janvier 2014, 17 février 2014, 17 mars 2014, 14 avril 2014, 20 mai 2014, le 9 juin 2014 et le 26 août 2014.

### **3. Budget du Conseil d'établissement**

Le budget du Conseil vise essentiellement la réalisation de son mandat. À cette fin, il comprend notamment les frais de formation, les frais d'aide à la préparation des procès-verbaux, des frais pour la consultation des parents aux quatre ans et certains frais de repas et de gardiennage. Les états financiers sont présentés en annexe. Le solde final, incluant les surplus des années antérieures s'élève à 2 651,21 \$.

#### **4. Grands dossiers**

Voici les principaux dossiers que les membres du Conseil d'établissement ont traités durant l'année :

##### *a. Projet éducatif 2008-2013 et convention de gestion*

Le projet éducatif développé en 2007-2008 est dans sa sixième année d'application. Le CE en assure le suivi. Une mise à jour du projet éducatif est initiée et sera normalement complétée en 2014-2015. Par ailleurs, le plan de réussite et la convention de gestion et de réussite éducative 2013-2014 ont été approuvés.

##### *b. Les frais chargés aux parents*

Le suivi des montants payés pour un élève pour les sorties spéciales tout au long du primaire est réalisé par la direction et soumis au CE qui assure le respect de ces balises. De plus, le CE a préparé un document qui permet de suivre le respect des coûts maximum fixés pour les activités éducatives et le matériel didactique.

##### *c. Plan de lutte à l'intimidation et à la violence*

Le plan de lutte mis à jour a été approuvé par le CE et diffusé auprès des parents de l'école.

##### *d. Anglais intensif en 6<sup>ème</sup> année*

L'année 2013-2014 consolidait l'implantation de l'anglais intensif pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> année. Cette deuxième année d'anglais intensif modifiait la répartition des groupes en les divisant en périodes de 5 mois en anglais intensif et 5 mois pour les matières « régulières ». Cette approche a permis de réduire certains inconvénients liés notamment au déplacement des enseignants entre les écoles en raison du nombre impair de classe de 6<sup>ème</sup>. La répartition des groupes en 5mois-5mois est maintenue pour l'année 2014-2015.

Afin de s'assurer que le choix relativement à l'anglais intensif n'affecte pas la réussite des élèves, une analyse des résultats obtenus par la cohorte de 6<sup>ème</sup> année en 2012-2013 démontre que la moyenne des élèves de l'école les Sources est supérieure à la moyenne de la commission scolaire, tant pour les élèves en anglais intensif que ceux sans anglais intensif. Ce suivi sera réalisé à chaque année afin de s'assurer du maintien de la tendance.

##### *e. Sécurité aux abords de l'école*

Lors de la séance de décembre, un policier de la Ville de Québec est venu présenter les résultats de son analyse des dangers potentiels liés à la circulation automobile et à la traversée des piétons et écoliers. Cette analyse avait été demandée suite à certains

constats de parents ou de membres du personnel sur les mouvements risqués faits par certains conducteurs, principalement en début de journée.

Suite à cette présentation, le CE a entrepris différentes démarches afin de sensibiliser les parents et automobilistes sur les règles de sécurité aux abords de l'école. Les mesures suivantes ont été déployées :

- Croquis illustrant les zones de débarcadère fourni à tous les parents;
- «Jeunes-brigadier » limitant l'accès aux autobus seulement
- Sensibilisation auprès des enfants
- Présence policière pour assurer le respect du Code de la sécurité routière

Par ailleurs, une demande officielle a été déposée à la Ville afin d'ajouter des brigadiers à des intersections jugées « critique » par le CE. Un suivi sera réalisé auprès de la Ville en 2014-2015 pour la présence du brigadier, et auprès des parents pour le respect des consignes de sécurité.

## **5. Dossiers courants**

Dans le cadre de ses activités annuelles, le Conseil adopte ou approuve différents dossiers qui touchent les activités de l'école. Les principaux dossiers traités se résument comme suit :

- le code de vie,
- le budget de l'école,
- la reddition de compte,
- les activités du Service de garde, en particulier le renouvellement du contrat pour le service de traiteur,
- les sorties de fin d'année. Ces activités doivent varier à l'intérieur du cycle primaire,
- les activités éducatives pour l'ensemble de l'école et pour chaque classe (visites, échecs, journée de fin d'année, ...),
- l'approbation de l'utilisation des locaux durant la période estivale,
- plusieurs dossiers de consultation de la Commission Scolaire des Découvreurs
- Grille-matières
- Matériel scolaire.

Le budget du Service de garde est sous la responsabilité de la direction et n'est présenté au C.E. que sommairement.

## **6. Comité de parents de la Commission Scolaire des Découvreurs (CSDD)**

En plus des réunions du CE, Monsieur Canac-Marquis a participé aux rencontres du Comité de parents de la commission scolaire. Le comité de parents prévoyait neuf rencontres durant l'année 2013-2014, mais deux ont été annulées. Un résumé des sujets discutés au comité de parents a été fait par le délégué au CE.



## **7. Comités internes**

Le conseil d'établissement doit souligner l'apport et la contribution des différents bénévoles dans les comités, la bibliothèque et de façon plus générale dans la vie de l'école. Leur participation est essentielle à la réussite des comités et des activités, et nous profitons de l'occasion pour les remercier au nom de tous les enfants qui en bénéficient pleinement.

## **8. Composition de l'équipe «parents» au sein du CE**

Il y aura trois postes vacants pour septembre 2014. Mesdames Annie Roy et Annie Émard et Monsieur Christian Maher ont terminé leur mandat de deux ans.

## **Conclusion**

Le conseil d'établissement a connu une année bien remplie. De nombreuses réunions du conseil ont été nécessaires pour traiter adéquatement tous les sujets. Il est important de souligner l'engagement soutenu et l'intérêt de chaque membre du conseil et du personnel de l'école pour le bien-être des jeunes ainsi que pour le meilleur intérêt de l'école et de sa communauté. Le conseil reconnaît également le soutien constant de la direction de l'école et de la Commission scolaire. Espérons que l'excellent climat de travail qui règne dans les réunions contribuera positivement à faire face aux défis qui nous attendent.

Christian Maher, Président sortant du Conseil d'établissement 2013-2014